



Déclaration liminaire de l'UNAIBODE / AAEIBO à joindre au procès verbal du HCCP du 17 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Ce jour, vous allez être amenés à vous prononcer sur le projet d'arrêté mettant en œuvre la VAE pour les Ibode.

Nous sommes le 17 Décembre 2013. Ce texte a été travaillé depuis 2006 et vous a déjà été soumis en 2009, mais il a été oublié par le Ministère ...

Il n'a jamais été publié. Il est vrai que 7 ans c'est l'âge de raison.

Aujourd'hui, le Ministère nous répond que cela va être fait RAPIDEMENT ...

Qui peut nous le certifier ?

Nous ne vous demandons pas ce qu'il en est du texte sur la suppression du délai de deux ans pour qu'un infirmier ait le droit de se présenter au concours d'entrée en école d'Ibode ?

Nous n'en savons rien. Et pourtant ce texte, vous l'avez voté au Haut Conseil le 1^{er} Février 2012 et il a obtenu un avis favorable.

Nous ne vous demandons pas où en est l'acquisition du niveau Master pour cette formation.

Nous ne vous demandons pas où en est le décret « actes et missions » réservés aux l'Ibode.

Certes, nous savons que cette instance n'est que consultative mais classer des dossiers après les avoir présentés à cette instance ou les faire attendre des années, nous paraît inadmissible.

En fait tous, nous nous posons une seule question : quelle suite est donnée par le Ministère aux avis et décisions du HCCP ?

Aline DEQUIDT
Présidente AEEIBO

Brigitte LUDWIG
Présidente UNAIBODE